

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18890 - 73ÈME ANNÉE

## Perspectives pour 2018 -1-

# Même politique, mêmes effets : le chômage



**L'année 2018 commence avec les mêmes questions à l'ordre du jour que 12 mois auparavant. La principale concerne l'emploi. Les mesures prises à la suite de l'alternance en France ne vont en effet pas dans le sens d'une amélioration. Lors de ses vœux, le président de la République n'a annoncé aucune inflexion de cette politique.**

Quelques jours avant le passage avant la nouvelle année, Pôle emploi et la DIECCTE ont publié les chiffres du chômage à La Réunion. Ils indiquent que plus de 181.000 Réunionnais sont inscrits en tant que demandeurs d'emploi. Ce nombre n'a pas baissé au cours des 12 mois précédents. Ils sont l'illustration de la grave crise sociale subie par les Réunionnais. Car ce chômage de masse a pour conséquence la pauvreté, avec plus de 40 % de la population sous le seuil national. Il a aussi pour conséquence le mal-logement, car le parc social ne suffit pas à répondre

à la demande, tandis que les loyers sont trop élevés pour les capacités contributives de locataires potentiels.

### Licenciements plus faciles

Dans le domaine de l'emploi, l'arrivée d'un nouveau pouvoir a marqué la poursuite des politiques suivies par le précédent gouvernement. Les mesures de la loi El-Khomri ont été amplifiées par les Ordonnances

changeant le Code du Travail. Il est désormais plus facile de licencier. De plus, les dommages et intérêts en cas de licenciement abusif sont désormais strictement encadrés par un barème. Un simulateur est même disponible sur le site internet de l'État. Ainsi, un patron qui veut se débarrasser d'un travailleur sait à l'avance combien il devra payer et peut organiser sa trésorerie en conséquence. Le but officiel de ces dispositions est de faciliter les embauches, mais aucune contrepartie n'est demandée aux patrons.

## Menaces sur les emplois aidés

C'est dans ce contexte qu'est intervenue l'annonce de la fin des emplois aidés pour 2019. Cela s'accompagne d'une baisse dès 2018 du co-financement par l'État du salaire de ces travailleurs. À La Réunion, les associations et les collectivités sont les principaux utilisateurs de ces emplois. La politique d'austérité de l'État vis-à-vis des collectivités ajoute une difficulté supplémentaire.

Les subventions vers les associations diminuent. C'est ce qu'illustre notamment le cri d'alarme du CEVIF. Faute de maintien du soutien des pouvoirs publics, cette association de lutte contre les violences intra-familiales devra licencier du personnel.

Les collectivités elles-mêmes doivent réduire les investissements créateurs d'emploi, et ont moins de moyen pour embaucher des contrats aidés. S'ils ne constituent pas une réponse durable au chômage, ces contrats sont actuellement le seul moyen pour que des dizaines de milliers de Réunionnais échappent temporairement au chômage.

## Cadeaux pour les nantis

Dans une cérémonie de vœux aux Français placée sous le signe de la fraternité, le président de la République n'a pas annoncé d'inflexion dans ces politiques. Il continuera à appliquer les mesures prévues dans son programme de candidat, a-t-il

dit. Cela s'est traduit par une diminution de la contribution fiscale des plus riches. Ainsi, ceux qui profitent le plus du système voient leur effort diminuer envers l'État qui leur permet d'accumuler en toute sécurité un patrimoine important.

L'année écoulée a montré également les limites des parlementaires pour s'opposer à cette politique. Les interventions à la tribune de l'Assemblée nationale, les conférences de presse et autres actions n'ont eu aucun effet face à la résolution du gouvernement à changer le contrat social. Autrement dit, les mêmes politiques produiront les mêmes effets : le maintien du chômage bien au-dessus du seuil de l'intolérable.

M.M.

## Une priorité en 2018

# Lancement d'une campagne nationale contre la pauvreté en Chine

**Ailleurs dans le monde, des pays ont choisi de s'attaquer résolument à l'éradication de la pauvreté. C'est le cas notamment de la Chine qui a réussi à faire sortir plusieurs centaines de millions de personnes de la misère depuis plusieurs années. 2018 marquera le début d'une campagne nationale de réduction de la pauvreté, avec un accent particulier mis sur la lutte contre la corruption dans ce secteur.**

Selon une réunion nationale qui s'est terminée vendredi, la Chine va formuler une directive de trois ans sur une campagne nationale de réduction de la pauvreté et mener une guerre contre la corruption dans ce secteur entre 2018 et 2020.

2018 sera une année clé dans la lutte contre la pauvreté et des mesures améliorées sont nécessaires pour gagner cette « dure bataille », a déclaré le vice-Premier ministre Wang Yang, qui a présidé la réunion de trois jours sur la réduction de la pauvreté et le développement.

À cette occasion, M. Wang a souligné l'importance de se concentrer sur les zones et les ménages gravement touchés par la pauvreté, ajoutant que les efforts devraient être axés sur les problèmes les plus urgents auxquels sont confrontés les pauvres, afin de renforcer leur sentiment d'accomplissement.

Le vice-Premier ministre a également demandé que les régions pauvres soient prioritaires dans la mise en œuvre de la stratégie de re-

vitalisation rurale.

M. Wang, qui est également membre du Comité permanent du Bureau politique du Comité central du Parti communiste chinois (PCC), est à la tête du Groupe directeur de la lutte contre la pauvreté et du développement du Conseil des affaires d'État, le gouvernement chinois.

La Chine s'est fixé comme objectif d'achever la construction d'une « société modérément prospère » à tous les égards d'ici 2020, ce qui passe par l'éradication de la pauvreté.

Pour y parvenir, la Chine doit sortir plus de 10 millions de personnes de la pauvreté chaque année.

Selon un communiqué de presse de la réunion, une directive de trois ans sera formulée pour fournir un environnement politique continu et stable pour continuer la guerre contre la pauvreté.

Tous les gouvernements provinciaux devront signer des lettres de responsabilité avec le gouvernement central sur leurs objectifs de réduction de la pauvreté pour 2018,

et les groupes spéciaux touchés par la pauvreté comme les personnes âgées, les handicapés et les personnes gravement malades bénéficieront d'une assistance renforcée.

Toujours selon le communiqué, le Comité central du PCC a également décidé de lancer une campagne spéciale de trois ans pour lutter contre la corruption et les mauvais styles de travail dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

Lei Ming, directeur de l'Institut de recherche sur la pauvreté de la Peking University, estime que ces mesures témoignent de la détermination du gouvernement central à éradiquer la pauvreté d'ici 2020.

Il a ajouté que la campagne contre la corruption dans ce secteur améliorera les capacités du personnel chargé de la lutte contre la pauvreté afin que de bonnes politiques puissent être transformées en bénéfices tangibles.

Source : *Quotidien du peuple*

## Edito

# Discuter avec les jeunes pour éviter les drames

**L**a fête a été endeuillée dimanche soir au Port. Un jeune est décédé, victime d'un accident de la circulation. Le drame s'est produit sur l'avenue de la Commune de Paris. Il plonge une famille dans la douleur et nous ne pouvons qu'être solidaire de l'épreuve infligée aux proches de la victime. D'autres jeunes ont également été blessés. C'était à l'occasion de ce que les autorités nomment un « rodéo sauvage ». Ces manifestations organisées par les jeunes ont marqué l'actualité de la fin de l'année dernière. Au Port, l'attitude de la Mairie a été fluctuante face à cette situation.

Tout d'abord, le maire a utilisé la répression. Il avait publié un arrêté interdisant la circulation un dimanche sur l'avenue de la Commune de Paris. Un important déploiement de policiers a été utilisé pour faire respecter l'arrêté. Ce fut à l'origine d'affrontements entre policiers et jeunes, ponctués par des destructions de biens. Le maire a alors décidé de discuter avec les jeunes. La Mairie a donc participé à l'organisation d'un « rodéo sauvage » sur le front de mer du Port. Ce fut l'occasion pour le maire de se faire photographier en compagnie de jeunes.

Le passage à la nouvelle année est bien connu en tant que moment festif. Cela concerne aussi les jeunes. Aussi n'est-il pas étonnant qu'ils aient organisé une manifestation dans la rue de l'avenue de la Commune de Paris. C'est là que le drame s'est produit.

En cherchant à accompagner le mouvement, la municipalité imposait le port du casque. C'est justement l'absence de cet équipement de sécurité qui a aggravé les conséquences de l'accident. En effet, la soirée n'était pas encadrée par les autorités officielles. La Mairie n'a pas su anticiper le déroulement des festivités du Nouvel An organisées par les jeunes. Les conséquences sont dramatiques avec un mort et plusieurs blessés. Ceci rappelle que plus que jamais, il est essentiel de nouer le dialogue avec les jeunes.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## Jérusalem, capitale d'Israël ? Honte au pyromane américain qui souffle sur les braises du Proche-Orient !

Conformément à l'une de ses promesses électorales, le président des États-Unis a déclaré le 6 décembre 2017 qu'il est temps « de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël », marquant ainsi une rupture avec ses prédécesseurs et suscitant, comme on pouvait le craindre, une vague de réprobation dans le monde arabomusulman ainsi qu'un regain de tension dans les territoires palestiniens occupés par l'État hébreu. Dès lors que la Communauté internationale considère Jérusalem-Est comme un territoire occupé par Israël en violation des principes du droit international public contemporain, la décision prise par Donald Trump apparaît comme une tentative de remise en cause de la crédibilité des Nations Unies (1).

Faut-il rappeler au président américain que Jérusalem est un patrimoine commun de l'humanité ? Cette agglomération multiconfessionnelle, multiculturelle et multithnique compte 850 000 habitants, dont 300 000 Palestiniens, répartis entre une ville moderne à l'ouest, à population juive, et l'ancienne ville à l'est, à population fortement musulmane. Berceau de deux nations, Jérusalem est aussi la cité où se côtoient trois religions monothéistes et leurs textes sacrés : le Judaïsme et la Torah, le Christianisme et l'Évangile, l'Islam et le Coran. Entourée par la muraille dressée par le sultan Soliman le Magnifique, la Vieille ville – située à Jérusalem-Est – est divisée en quatre quartiers : un à dominante arménienne, un à dominante juive et deux à dominante arabe, l'un chrétien et l'autre musulman. Sur un kilomètre carré de superficie, la Vieille ville est un lieu privilégié où cohabitent les principaux sites religieux : la Basilique du Saint-Sépulcre qui abrite le tombeau du Christ, le mur des Lamentations qui est un vestige du mur d'enceinte du second Temple érigé par le roi Hérode le Grand au premier siècle avant Jésus-Christ et vénéré par les Juifs et la mosquée Al-Aqsâ qui est, d'après le Coran, le « sanctuaire le plus éloigné » de La Mecque visité par Mahomet. Dans les antiques venelles d'une cité qui a peu changé depuis deux mille ans, les pèlerins ont rendez-vous devant chaque pierre avec l'histoire, la légende et le sacré.

Pour justifier sa prétention d'ériger Jérusalem au rang de capitale, l'État

d'Israël invoque son passé religieux. Certes, Jérusalem a bien été la capitale d'Israël sous le règne de David, un roi qui aurait scellé, selon la religion juive, son alliance privilégiée avec un Dieu unique, il y a trois mille ans. De même, Jérusalem a été la capitale de son fils, Salomon, qui y fit construire le premier Temple, 1 000 ans avant la naissance de Jésus. Il faut encore mentionner le mur des Lamentations qui est l'ultime vestige du mur de soutènement du second Temple détruit par les légions romaines de Titus après son entrée à Jérusalem, le 7 septembre 70 de notre ère. Pour tous les Juifs, Jérusalem est le centre politique et spirituel de l'Israël contemporain après deux mille ans d'exil et l'héritier de l'Israël des temps bibliques. C'est dans ce contexte imprégné par l'histoire, la politique et la religion que s'inscrit la thèse annexionniste de Jérusalem par Israël, désormais soutenue par le président Donald Trump. Cependant, le droit international public positif – celui qui est forgé dans le cadre de la Charte de San Francisco – ne l'a jamais avalisée : les Nations Unies ont toujours condamné le statut de capitale attribué à Jérusalem par l'État d'Israël.

Lorsque qu'il proclame son indépendance le 14 mai 1948, l'État hébreu souligne avec ostentation que « la terre d'Israël est le lieu où naquit le peuple juif », le peuple qui « écrivit la Bible et en fit don au monde ». Sa proclamation d'indépendance invoque également la résolution 181 adoptée le 29 novembre 1947 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la mesure où elle constitue le fondement juridique de la création d'Israël sur une partie du territoire palestinien. Or, moins de deux ans après la proclamation à Tel-Aviv de la souveraineté d'Israël par le Premier ministre David Ben Gourion, Jérusalem-Ouest allait devenir la capitale du nouvel État. Comment alors expliquer cette solution contestable quand on sait qu'en vertu du plan de partage de la Palestine, établi par l'Organisation mondiale dans la même résolution 181, la ville de Jérusalem entendue lato sensu aurait dû être placée sous un régime international sui generis en raison de son importance pour les trois grandes religions abrahamiques ?

Après le premier conflit israélo-arabe de 1948 qui s'est traduit par une débâcle pour les États arabes, la Palestine disparaît en tant qu'en-

tité spécifique : le territoire qui lui est attribué par la résolution 181 est annexé, en partie, par Israël et ce qui reste de la Cisjordanie et Jérusalem-Est tombent sous la coupe de la Jordanie tandis que la bande de Gaza passe sous contrôle égyptien. Dès le 14 mai 1948, Tel-Aviv devient la capitale d'Israël quand Jérusalem est divisée en deux zones avec un secteur jordanien à l'est et un secteur israélien à l'ouest, selon une ligne de démarcation – la « Ligne verte » ou frontière orientale d'Israël – fixée par la convention d'armistice israélo-jordanienne signée à Rhodes le 3 avril 1949. Mais dans une déclaration faite le 5 décembre 1949, David Ben Gourion déclare que Jérusalem a vocation à redevenir la capitale d'Israël, « comme elle fut la capitale du Roi David, il y a 3 000 ans » !

### Annexion « nulle et non avenue »

Face à cette prétention jugée inacceptable, les Nations Unies ont aussitôt manifesté leur première désapprobation. Dans une résolution du 20 décembre 1949, le Conseil de tutelle de l'ONU considère que le déplacement des ministères israéliens de Tel-Aviv à Jérusalem-Ouest est incompatible avec la résolution du 9 décembre 1949 dans laquelle l'Assemblée générale réaffirme « son intention de voir instauré à Jérusalem un régime international permanent » en application de sa résolution 181. Par suite, le Conseil de tutelle adresse une remontrance à Israël. Mais ce dernier n'en tient pas compte : la Knesset adopte le 23 janvier 1950 une résolution qui fait de Jérusalem-Ouest la capitale d'Israël. Par la suite, la situation va empirer pour les États arabes à la suite de la « Guerre des Six Jours », déclenchée le 5 juin 1967. Victorieux cinq jours plus tard contre les armées arabes, les Israéliens décident d'occuper tous les territoires qui avaient constitué la Palestine sous mandat britannique, de 1922 à 1948, et avaient ensuite été administrés par l'Égypte ou annexés par la Jordanie en 1949 : Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est. Cette dernière conquête permet à Israël de remporter une autre victoire qui leur avait échappé de peu au cours de la « Guerre d'Indépendance » de 1948 : cette victoire, ils l'obtiennent – dès

le 7 juin 1967 – avec l'accès au quartier juif de la Vieille ville qui a pour limite le mur des Lamentations, aujourd'hui le lieu de prière le plus sacré du Judaïsme. Dès le 27 juin 1967, la Knesset vote une loi qui autorise le Gouvernement à asseoir son autorité sur toutes les parties de la « terre d'Israël », entendue au sens large. Aussi, dès le lendemain, le Gouvernement israélien décide-t-il d'étendre à Jérusalem-Est l'administration, la juridiction et la législation de l'État hébreu ! Pour justifier l'annexion de Jérusalem-Est, Israël déclare que les dispositions prises par le décret du 28 juin 1967 ont pour but d'assurer une protection plus grande de l'ensemble des édifices culturels de la ville et une meilleure gestion des services publics municipaux.

Mais cette nouvelle décision israélienne a été, derechef, condamnée par les Nations Unies. Après avoir rappelé le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force et appelé au retrait des armées israéliennes des territoires arabes occupés lors de la « Guerre des Six Jours », la résolution 242 – adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967 – exige le respect et la « reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région ». De même, le Conseil de sécurité confirme dans la résolution 298 du 25 septembre 1971 – également votée à l'unanimité – que « toutes les dispositions législatives et administratives prises par Israël en vue de modifier le statut de la ville de Jérusalem... sont totalement nulles et non avenues ».

Cependant, en dépit du nouvel anathème onusien, l'État d'Israël devait aller encore beaucoup plus loin en violant une nouvelle fois le droit international positif avec le vote de la « loi fondamentale sur Jérusalem » : par ce texte législatif à valeur constitutionnelle adopté le 30 juillet 1980 par la Knesset, à l'initiative du Premier ministre, Menahem Begin, la ville de Jérusalem – « entière et réunifiée » par les armes en 1967 – est en effet érigée unilatéralement au rang de « capitale éternelle d'Israël ».

Certes, si Rome est la capitale de la Chrétienté et La Mecque celle de l'Islam, Jérusalem est la capitale du Judaïsme. Mais pour les Juifs, Jérusalem – une et indivisible au plan religieux – doit, de plus, être la capitale politique exclusive d'Israël : autant dire qu'un État hébreu souverain ne saurait avoir pour capitale une ville autre que Jérusalem, envisagée lato sensu. Cepen-

dant, la loi fondamentale israélienne apparaît désormais comme un des obstacles majeurs à l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance et, par ricochet, à l'instauration d'une paix juste et durable au Proche-Orient. La loi de réunification de la « cité de David » vise en effet à empêcher que Jérusalem-Est devienne la capitale d'un État palestinien indépendant sous l'égide des Nations Unies. Parce qu'elle a pour objet de maintenir ad vitam æternam la souveraineté de l'État hébreu sur Jérusalem-Est, y compris la Vieille ville, la loi fondamentale du 30 juillet 1980 a entraîné de nouvelles et véhémentes protestations.

Dès le 20 août 1980 dans sa résolution 478, le Conseil de sécurité stigmatise « dans les termes les plus énergiques l'adoption par Israël de la « loi fondamentale » sur Jérusalem et son refus de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité » avant d'en tirer une conséquence logique : « Toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, la Puissance occupante, qui ont modifié ou visent à modifier le caractère et le statut de la Ville sainte de Jérusalem, et en particulier la récente « loi fondamentale » sur Jérusalem, sont nulles et non avenues ». La décision israélienne du 30 juillet 1980 a aussi été blâmée par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution du 15 décembre 1980. À la lecture de multiples résolutions onusiennes concordantes jusqu'à aujourd'hui, il est clair que le secteur de Jérusalem-Est est toujours considéré comme un territoire palestinien occupé par Israël.

Parce que la décision israélienne est consécutive à une action contraire au droit international qui interdit toute acquisition de territoire par la force et parce qu'elle a été prise en dehors d'un accord négocié avec les représentants officiels de la Palestine, Jérusalem réunifiée est dans une situation paradoxale. Bien que présentée comme « la capitale éternelle d'Israël » par ses dirigeants, la ville de Jérusalem n'est pas reconnue, en droit, comme la capitale d'Israël par l'ONU. Jusqu'à nouvel ordre, ses membres invoquent son statut de « corpus separatum », établi par la résolution 181 du 29 novembre 1947, pour refuser de reconnaître la souveraineté d'Israël sur n'importe quelle partie de Jérusalem. La preuve en est que les ambassades auprès d'Israël ne siègent pas à Jérusalem mais à Tel-Aviv qui fut la première capitale du pays de 1948 à 1950 et demeure à l'heure actuelle le véritable centre diploma-

tique et économique d'Israël. Dès lors, la décision prise par Donald Trump de reconnaître officiellement l'ensemble de Jérusalem comme la capitale d'Israël crée un dangereux précédent, un précédent qui est de nature à retarder l'issue du différend israélo-palestinien. À ce titre, elle doit être fermement condamnée.

### Conclusion : une ville, deux capitales

Si on admet en dernière analyse que la communauté israélienne et le monde arabo-musulman accordent la plus haute importance à la ville de Jérusalem au plan religieux et si, de surcroît, la « cité de David » ne peut plus être érigée en « corpus separatum » comme le prévoyait l'Assemblée générale des Nations Unies en 1947 dans la résolution 181, il est tout aussi évident que Jérusalem ne saurait demeurer la capitale « une et indivisible de l'État d'Israël », dans l'hypothèse où l'on souhaite sincèrement l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Proche-Orient. Battu en brèche à la suite de la « Guerre des Six Jours », le dogme multimillénaire de l'indivisibilité ou de l'unité de Jérusalem n'est plus aujourd'hui admissible. C'est dire que le territoire de l'agglomération hiérosolymitaine devra un jour être partagé par consensus afin d'aboutir à des compromis, certes, douloureux mais nécessaires, qui tiennent compte équitablement des desideratas des deux communautés. convoitée par deux nationalismes, l'un arabe et l'autre juif, Jérusalem a désormais vocation à abriter deux capitales politiques contiguës, une pour chacun des États concernés : Jérusalem-Ouest doit devenir la capitale de l'État d'Israël et Jérusalem-Est la capitale d'un État palestinien indépendant. C'est bien dans cette vision prospective et réaliste soutenue par les Nations Unies depuis 1967 qu'il faut condamner sans appel la position de Donald Trump, le pyromane américain qui souffle aujourd'hui sur les braises du Proche-Orient.

**1 Consulter A. ORAISON, « Le statut de Jérusalem à l'aune du droit, de la politique et de la religion ». Cette étude de droit international public et de science politique paraîtra au premier semestre 2018, dans le numéro 25 de la Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI).**

**André Oraison, Professeur de droit international public**

## Qui est responsable ?

L'État a besoin d'argent et le gouvernement Macron a démasqué une catégorie qui profite éhontément d'avantages indécents. Il s'agit bien sûr des retraités dont le salaire dépasse la somme scandaleuse de 1200 euros. Ce sont eux les nantis, les riches et la hausse de la CSG qu'ils vont subir n'est que justice. Heureusement, les députés, les bénéficiaires de hauts revenus, possesseurs d'immeubles et de biens précieux ne seront pas touchés par cette mesure, grâce à la réforme de l'ISF et avec les taxations allégées des revenus du capital, ils vont voir leur super niveau de vie augmenter encore. En effet, 10 % des Français les plus aisés vont concentrer 48 % des baisses d'impôts sous le quinquennat Macron. Une autre catégorie de citoyens tricheurs démasquée : les chômeurs. Quelques-uns d'entre-eux se permettent de ne pas chercher d'emplois ou de refuser ceux qu'on peut leur proposer sous des prétextes divers. Ces manquements graves seront sanctionnés sous peu. Il n'y a pas de petits bénéfices même sur des sommes modiques, faut faire la chasse au gaspillage ! On s'occupera plus tard, peut-être,



des paradis fiscaux qui ouvrent à certains la possibilité de ne pas payer d'impôts tout en profitant des structures payées par les laborieux qui ont la faiblesse de faire leur devoir de contribuables.

Enfin, haro sur les chiens errants. C'est sûr ils font des dégâts importants dans les élevages et peuvent même s'attaquer à des passants. Il

est bien connu que ces animaux sans propriétaires déclarés pour les soigner, les éduquer, les déclarer avec une puce électronique, sont vagabonds de leur plein gré. Certains viendraient même en charter pour agresser les troupeaux réunionnais. Des chiennes refusent farouchement une stérilisation qui éviterait la prolifération de chiots appelés à devenir adultes et errants... Heureusement, d'aucuns ont des solutions : l'abattage de ces animaux et des sanctions contre certaines personnes qui les nourrissent. Tout le monde sait que les croquettes et autres aliments sont en vente libre, qu'attendent les canins affamés et sans collier pour faire leurs emplettes ?

Il est plus facile de trouver des responsables à tout prix plutôt que de chercher les vrais coupables et par la suite prendre les mesures cohérentes pour résoudre les problèmes. Est-ce que cela arrivera un jour ? C'est un souhait que l'on pourrait faire en ce début d'année.

**Marylène Berne**

## L'enfer de la croissance

La croissance est une fuite en avant vers la mort de l'économie mondiale.

Fondement de toute chose, les grands équilibres de la vie sur notre planète, obéissent à une autre loi : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ».

A l'opposé, la folle religion humaine de la croissance perpétuelle, consume et consomme le vivant sans rien produire en échange sinon l'inutile monnaie et l'illusoire pouvoir.

Tel l'enfant prodigue qui brûle la chandelle par les deux bouts, l'humanité précipite ainsi sa chute.

Je ne peux m'empêcher, à ce sujet, de citer notre regretté Jean Marie Pelt :

« Il paraît chaque jour plus évident que la croissance économique ne se poursuit qu'au prix d'une décroissance écologique, tout comme une tumeur cancéreuse ne s'alimente

qu'au détriment de l'organisme qu'elle épuise ».

Le mode de vie de la moitié de l'humanité n'est possible que grâce au sacrifice de l'autre moitié. Cette dernière commence à s'en rendre compte. Les tensions économiques et sociales du monde, n'ont pas d'autres raisons d'être.

Quel est donc notre avenir ?

Augmenter ces tensions jusqu'à la rupture finale et la probable disparition de l'humanité ou réduire ces tensions grâce à une meilleure répartition mondiale des richesses et du travail ?

Quelle serait donc la solution ?

Si, au lieu de compenser les imperfections humaines par le « Toujours plus », autrement dit, le culte de la quantité, nous nous efforcions de privilégier la qualité, alors, il y aurait un espoir.

Nous avons sous nos yeux le superbe modèle de la nature et de

ses équilibres. Il suffirait que nous nous en inspirions et le tour serait joué.

Certains partisans de ce que l'on nomme aujourd'hui le biomimétisme, s'y emploient un peu maladroitement mais c'est une piste qu'il serait intéressant de suivre.

Oui, nous sommes imparfaits et n'atteindront sans doute jamais la perfection. Mais tendre vers elle est la seule direction raisonnable que devrait suivre l'humanité.

Il y a bien longtemps, nous avons quitté notre forêt. D'une façon ou d'une autre, si nous voulons survivre, il nous faudra y retourner.

Vous l'avez compris, il s'agit du paradis. Mais, attention, il y en a deux : l'un est sur Terre, l'autre est humainement inaccessible.

**François-Michel Maugis**

# Vœux du Comité de solidarité Chagos La Réunion

## Version en créole réunionnais

Mon bann zamiz, mon bann zami, an dalonaz avèk la koz Chagos

In l'ané i sort fini. In l'ané nou la mète ansanm pou ède nout bann sèr é frèr chagosien pou lité pou z'ot rotour shé zot, dann z'ot péi dann milyé l'oséan indien. Zot i koné dann sète ané la, néna dé shoz inportan la spassé é shak foi nou la tash moiyn donn nout bann z'ami rényoné épi l'opinyon an zénéral l'informasyon pou suiv la lite nout bann sèr épi nout bann frèr.

Nou, comité solidarité Chagos La Rényon nou la kontinyé lo dé misyon nou la donn anou kan nou la fé nout l'asosyasyon dopi talèr sète z'ané. Inn nou la donn nout bann konpatriyot rényoné tout z'informasyon pou suiv la lite nout bann sèr é frèr ; dé nou la asosyé pou anvoye l'arzan pou bann chagosien pou permète azot avèk lo pti moiyn nou néna kontinyé z'ot lite.

Ni pans dann lo dé bi, nout komité la avansé avèk son bann z'ami dévoué pou la koz ni défann. Ni èmré fèr plis ankòr si nou l'avé lo moiyn mé sak nou la fé lé déza byin, é bann z'ami Olivier Bancoult i di anou i amontr pou nou rényoné la solidarité la pa in parol an-lèr.

Nout bann z'ami, an dalonaz avèk bann chagosien, ni souète azot in bone ané 2018, ni romèrsyé azot dann fon nout kèr pou z'ot solidarité par rapor bann chagosien. Kréol i di : « in min i lav l'ot ! » é sa sé lo prinsip mèm la solidarité. An atakan l'ané 2018, ni souète ni kontinyé mète la min ansanm pou ède nout bann sèr é nout bann frèr.

Bone ané zot tout ! Bon soutien nout bann z'ami chagosien ! Progré dann z'ot lite é ziska z'ot viktoir pou touzour.

**Prézidan : Georges Gauvin**  
**Sogrètèr : Alain Dreneau**

## Version française

Chers amis, solidaires de la cause chagossienne, Une année vient de s'écouler. Une année au cours de laquelle nous nous sommes unis pour aider nos sœurs et frères chagossiens dans leur lutte pour le retour chez eux, dans leur pays situé au milieu de l'océan indien. Vous savez que dans cette année 2017 des évènements importants se sont produits et nous nous sommes efforcés avec les moyens qui sont les nôtres d'informer nos amis réunionnais et l'opinion en général pour qu'ils puissent se tenir au courant de la lutte de nos sœurs et de nos frères.

Nous, Comité de Solidarité Chagos La Réunion, nous avons continué à assumer les deux missions que nous nous sommes données lorsque nous avons, voilà bientôt sept ans, décidé de créer notre association : l'une consiste à donner à nos amis réunionnais toutes les informations pour suivre la lutte de nos sœurs et frères, l'autre est d'aider financièrement les résistants chagossiens à mener leur lutte.

Nous pensons que dans nos deux missions principales nous avons avancé grâce à nos amis dévoués à la cause que nous défendons. Nous aurions aimé en faire plus encore si nous avions plus de moyens, mais nous pouvons vous dire que pour les amis d'Olivier Bancoult, nos actions montrent assez que la solidarité pour nous Réunionnais n'est pas un vain mot.

Chers amis solidaires de la cause chagossienne, nous vous souhaitons une bonne année 2018. Nous vous remercions du fond du cœur pour votre solidarité avec les Chagossiens. En réunionnais l'on dit : « une main lave l'autre », le principe même de la solidarité. En abordant l'année 2018, nous souhaitons continuer et si possible renforcer nos actions en faveur de la cause des Chagos.

Bonne année à vous tous ! Soutenez bien la lutte de nos sœurs et frères. Progrès dans leur lutte jusqu'à la victoire pour toujours !

Pour le Comité de Solidarité Chagos La Réunion

**Georges Gauvin, président**  
**Alain Dreneau, secrétaire**

## In kozman pou la rout

### « Goni vid I tienbo pa d'bout »

Mi koné pa si zot I rapèl shanté la. Sa I komans a daté pars sirman sa in shanté dann tan la guèr. Mi koné pa son parol pou vréman, mé sak mi rapèl sé lo pti bout rofrin té i di konmsa : ayayaye ! Koute amoin zot tout, goni vid i tienbo pa d'bout. Moin la antann souvan bann moun la konète la guèr anparl la fain é dann tan la manzé té rar konm korn lapin, si tèlman ké kan out vant lété vide, mi pé asir azot ou téi fé pa lo fyèr. Moin la pa konète lo tan la guèr, mé moin la konète lo tan bann marmaye téi vien l'ékol vant vide é anplis lo vant amayé avèk lo vèr. Si l'avé poin konm i di inn bone am pou sokour azot in pé zot té mal : lo d'sèl téi sifi pa pou fé arète lo vant grouyé, in boushé d'ri té pa non pli lo mal véni si zot té i kroiz in moun konpatissan. Alé ! Mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van siptadyé.

# Oté

## Bone ané zot tout ! Bone ané La Rényon ! Bone ané mon péi !

*Kan i ariv promyé zanvyé, nout tout i souète la bonané. La pa pou sa ké l'ané sar méyèr ni pli mové, mé solman ni sava pa souète in mové l'ané, mèm si sé pou in moun ni manz pa in grinn sèl ansanm. Par l'fète ni pouré bien souète in mové l'ané pou tout sak i fé d'tor nout péi ! Pa in mové l'ané pou zot mèm sansa pou z'ot famiy, mé in movèz ané pou z'ot politik... Konm mi sort ékrir, i souète pa in movèz ané pou in moun, alon pa souète in movèz ané mèm pou sak i amenn in mové politik, mé bien sir san souète la bone ané bien antandi.*

*Moin lé sir, in pé rantré zot, l'apré d'mandé ousa Justin zordi i vé amenn azot. Ousa li vé alé pou bate konm li l'apré fé in karé dann in ron ?*

*Ousa mi vé alé ? La pa konpliké ! Mi vé ariv a souète la bone ané lo pèp rényoné é an parmi sak i mète La Rényon anlèr. Kisoï bann z'artis ! Kisoï bann éspertif bon nivo ! Kisoï bann z'aktèr kiltirèl ! Kisoï ankòr sak dann z'ot koin l'apré travaye pou fé avans nout péi... invant in tiktak, rann in n'ot pli éfikas. San obliy sak i pratik la solidarité soir o matin, matin o soir. Pars sa osi i mank pas shé nou.*

*Mi pans galman an parmi bann rényoné sak nana in talan, konm lontan téi di bann noir d'talan pou sak zésklav sansa z'angazé lété kapab fé bann métyé éspésyalizé, bann métyé kani fyé. Si té i falé klass demoun rant zéro épi vin bann rényoné d'talan moin nora done azot in 18 san tranblé, pars lo talan sa sé késhoz lé inportan dan la vi in péi, dann sète in pèp, dann in group de moun.*

*Mi pans, moin la fine ékri, in plas, shakinn nana son talan. Shakinn nana in konpétans mèm si la sosyété i fé pa in kont asé avèk sa. Si zot i vé, zot i pé, an rogardan otour d'zot, romark sak mi di lé vré. Moin lé sir, an konésan d'moun, zot i pé fé la romark rényoné d'talan la pa in n'afèr rar. Donk mi souète azot in bonané 2018. Mi éspèr sète ané zot va fé romark azot pou z'ot talan déza an flèr, pétète ankòr an bouton mé k'i sava pète an flèr, moin na poin doutans la dsi.*

*Bone ané zot tout ! Bone ané La Rényon ! Bone ané mon péi !*

Justin